

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« celui »,

insérer les mots :

« du tribunal administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.